

LE MONDE

Administrateur en chef: L. LESLARD, M. P. P. Directeur: A. LONAS, M. P. P. Rédacteur en chef: A. C. WHEELER, Administrateur.

ABONNEMENT: 12 mois, \$12.00. 6 mois, \$6.00. 3 mois, \$3.00. En vente partout.

Montreal, 19 AOUT 1931

LES LISTES ELECTORALES

FAITES-VOUS INSCRIRE BUREAU DU "MONDE" 1650, rue Notre-Dame

M. Joseph Lesard, M. P. P., J. P., veut bien se charger des inscriptions sur les listes électorales des personnes qui veulent avoir leurs droits de vote aux prochaines élections.

M. Béchard, M. P. P., et M. Bernier, M. P., ne se gênent pas de dénoncer le vol et le pillage de Québec.

Le lendemain du jour qu'il a subtilisé les \$100,000, M. Pacaud a payé \$8,000, sur le prix de son château, à Québec.

Le Globe dit qu'il est temps que le Lieutenant-Gouverneur Angers entre en scène et suive l'exemple de M. Letellier qu'il chasse M. Mercier.

Trois comités doivent siéger aujourd'hui: le Comité des Privilèges et Elections, le Comité des Comptes Publics, et le Comité d'enquête du Sénat.

Le Globe du 14 demande la démission de M. Mercier, à propos du vol des \$280,000 commis au préjudice de la province, par la bande de la cavalerie.

Il est en preuve, que la lettre de crédit escamotée par Pacaud et Cie, devait être soldée vers le 10 de juillet dernier, à même le subside fédéral payable et payé à la province, le 2 ou le 3 juillet.

MM. Prévost, Beauclair, Dr Guay, sont furieux des attaques du Globe contre M. Mercier. Ils ont en dit-on, de vives altercations avec sir Richard Cartwright, qui est un des directeurs du grand journal libéral.

On dit que M. Fitzpatrick veut réintégrer son siège, comme membre libéral de la législature provinciale, pour protester contre les vols qui viennent d'être commis au préjudice de la caisse publique par Pacaud et Cie.

La retraite ecclésiastique du diocèse de Nicolet a lieu au séminaire de Nicolet. Elle est commencée de lundi, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Gravel.

Le R. P. Straube, en est le prédicateur.

M. Béchard, discutant la situation avant un sénateur conservateur, disait: "C'est cela, quand vous vous avez une canaille dans vos rangs, vous nous l'envoyez et, de cet élan, nous restons dans l'opposition."

L'Électeur réédite la conspuration McMillen et Huntington, connu sous le nom de prétendu scandale du Pacifique.

Il endort ses lecteurs avec la chanson de la conspuration Murphy, Robert et Tarte.

Mais il ne dit rien, du vol des \$280,000, de Pacaud.

On dit que M. Philippe Vallière, de Québec, le même qui a donné un billet de \$20,000 à M. Pacaud, a reçu du gouvernement de Québec, une commande de \$300,000 pour l'ameublement du palais de Justice de Montréal, et qu'il aurait de suite vendu cet ordre—pour \$120,000. Ce qui lui laisserait un profit de \$180,000.

Au milieu d'un salami d'injures et de menaces, qui nous laissent parfaitement tranquilles, M. Tarte déclare dans le Canadian du 17, "qu'il n'a eu rien à faire aux opérations "du chemin de la Baie des Chaleurs". M. Tarte ne donne aucune explication, cependant, du billet de mille piastres que M. Pacaud a payé pour lui. C'est le point qu'il faut nier.

Le Globe dit que la preuve faite jusqu'à ce jour devant le Sénat, est suffisante pour justifier l'arrestation de Pacaud? Le Globe parait-il l'approbation de M. Laurier, la présente circonstance? M. Tarte est-il d'une opinion contraire? Approuve-t-il les opérations de la caisse de son ami, son organisateur, son pourvoyeur de fonds électoraux?

Le Globe du 15 courant (libéral), dit: "Le Lieutenant-Gouverneur Mercier a été extraordinairement surpris de la première journée de son existence, et si le peuple de cette province connaissait véritablement la manière dont

ses intérêts sont administrés, il se hâterait, à la première occasion, de chasser du pouvoir M. Mercier et son gouvernement."

M. Pacaud a télégraphié samedi matin à M. Mercier:

—Je pars sain et sauf par la Touraine. (Signé) ERNEST PACAUD.

M. Mercier a répondu:

O. K. (Signé) HONORÉ MERCIER.

Voteront contre le gouvernement Mercier, s'il ose affronter les chambres: MM. Owen Murphy, M. P. pour Québec-ouest; L. P. Pelletier, Dorchester; M. Lussier, Verchères; Chs Fitzpatrick, Québec; P. Cardin, Richelieu; V. Glad, Yamaaka; M. Monfret, Nicolet; Dr Degrobois, de Shefford.

M. H. G. Carroll, député de Kamouraska, fait dire qu'il n'a rien eu à faire avec les opérations de la Baie des Chaleurs et qu'il n'est pas le signataire du billet de \$150 dont il a été question devant le comité du Sénat.

C'est un autre M. Carroll, M. L. P. Pelletier, M. P. P., fait faire aussi lui la même dénonciation.

L'Hon. Sénateur Pelletier, ami personnel de M. Pacaud, n'a pas encore fait publier de dénonciation? Coupable ou non coupable, M. Pelletier?

Le Figaro, de Paris nous apprend que M. Mercier a donné un collier de Vaugirard, France, une médaille en or. Encore une largesse au dépend de la caisse de la Province. M. Mercier bat-sonnaie avec Pacaud, dira la Patrie.—Mais qu'avons-nous à faire avec l'argent de cet homme.—Mais quand il est prouvé que Pacaud prend son argent dans la caisse publique, au nez de M. Mercier, pour M. Mercier et ses amis, croyez-vous qu'on n'a pas droit de dire que M. Mercier fait des largesses à même l'argent de la province?

S'il fallait en juger par les écritures de l'Électeur nous devrions croire que M. Pacaud ne pouvait pas s'absenter du pays sans la permission de MM. Laurier et Mercier.

Mais c'est encore une comédie. Dimanche le 9 août courant, M. Pacaud parti de Québec pour se rendre à Ottawa. A la station de Trourouge, il a rencontré Son Excellence et après une entrevue des plus affectueuses M. Pacaud a repris le train pour Québec. Le lendemain matin, il décampait par Pointe Lévis, pour New-York, en route pour l'autre patrie du comte de Trourouge.

Ainsi, c'est M. Mercier qui a fait décamper M. Pacaud. M. Mercier avaient dans le courant de la journée de samedi échangé des télégrammes avec M. Laurier.

10. M. Pacaud manipule et subtilise les \$280,000.

20. Au premier mot d'une enquête sur l'affaire, il se sauve en Europe. Avant de partir, il se fait remettre ses chèques et détruit tous les papiers qui peuvent témoigner contre lui.

30. Les honorables MM. Laurier et Mercier lui conseillent de se sauver.

40. Les libéraux s'opposent à l'enquête.

50. Le ministre Garneau dit qu'il refuse de se rendre au comité parce que ses collègues ont décidé qu'il ne devrait pas y aller.

Ces faits et circonstances démontrent que le parti libéral cherche à empêcher l'enquête sur ce vol et prend directement devant le pays la responsabilité de cette immense opération de rapine et de brigandage des deniers publics.

M. TARTE AVOUÉ

Dans le Canadian d'hier, M. Tarte admet avoir donné ses billets pour des fins politiques à M. Pacaud qui a pu contribuer à même le fonds de l'opposition à l'élection de M. Tarte. C'est le même Canadian, dont le rédacteur et propriétaire se fait dire à même les fonds des libéraux, qui ose donner des conseils au parti conservateur sur la conduite qu'il doit tenir à l'égard des vols de la bande de voleurs de Québec.

Allons donc! Soyons fiers ou associés de la clique tant que vous voudrez. Mais, de grâce, laissez le parti conservateur régler ses affaires de parti comme il l'entendra.

M. Tarte a reçu de l'argent de M. Pacaud.

Il l'avoue bêtement. Combien, s'il vous plaît? Une fois, \$5,000. Une autre fois, \$1,000. Et, ensuite?

LE LIÉUTENANT-GOUVERNEUR

A l'exception du Canadian de Québec, toute la presse du pays condamne énergiquement le vol de \$280,000 commis par les conspirateurs connus, au préjudice de la province de Québec.

L'enquête qui se fait actuellement devant le comité du Sénat, en a prouvé suffisamment pour envoyer les coupables au pénitencier pour le reste de leurs jours. Toute la province est dans l'excitation à ce sujet, et cependant M. Mercier ne se dérange pas.

Il est à son domaine de Trourouge, festoyant et recevant des hommages qu'il ne mérite pas, au lieu d'être auprès du lieutenant-gouverneur, et avisant le chef de l'exécutif suivant les besoins et les exigences des événements.

Cette insouciance insultante et criminelle a été concertée. Elle fait partie d'un programme de la clique, et

elle a été arrêtée dans le but, évidemment, de se moquer du chef de l'exécutif.

Le lieutenant-gouverneur consentira-t-il à jouer le rôle passif qui lui veut lui faire jouer dans les circonstances?

Nous ne le croyons pas. Les événements justifient pleinement l'exercice prompt et sévère des importantes prérogatives dont il est revêtu par la constitution du pays.

Ses avisants ont fait à leur devoir de la manière la plus ignominieuse, en laissant perpétrer les crimes qui viennent d'être dénoncés et prouvés au-delà de tout doute.

L'honneur de la couronne et le respect des droits du peuple, indiquent clairement les devoirs de l'heure présente.

Nous avons confiance que le chef de l'exécutif ne reculera pas devant les devoirs qui lui incombent, quelques délicats et pénibles qu'ils soient.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Les socialistes allemands Les résorts ouvriers de l'empereur d'Allemagne n'ont pas désarmé les socialistes allemands, mais ils ont eu pour résultat d'ébranler la discipline du parti et de faire éclater au grand jour des divergences de vues et d'intérêts qui ne manquent pas de s'accroître sous le régime du droit commun, substitué aux lois d'exception de M. de Bismarck.

La lutte est engagée entre le socialisme traditionnel et le socialisme semi-bourgeois et opportuniste. Le chef de ce dernier parti est un homme d'État, M. de Vollmar.

Ce dernier voudrait faire de son parti une fraction parlementaire comme les autres.

Le temps est venu pour nous, disait-il dans un de ces derniers discours, d'abandonner le terrain de la négation pure et de nous associer aux efforts de tous ceux qui cherchent à répondre pacifiquement les questions sociales. Il faut choisir entre cette action légale pacifique et la révolution sans phrases.

Ce langage n'est pas pour déplaire à Guillaume II, qui visait précisément à provoquer une scission entre le socialisme opportuniste et le socialisme intrinsèque.

Le socialisme pratique de M. de Vollmar peut fort bien s'entendre avec le gouvernement, ainsi avec les vieux partis, trop exclusivement voués à la défense des intérêts de court.

Et si, par contre, le socialisme se jette dans les bras de la révolution, le gouvernement n'y verrait pas grand mal, se sachant assez fort pour réprimer toute manifestation ouverte-ment anti-sociale.

Et maintenant, jusqu'à quel point la nuance modérée peut-elle compter sur l'adhésion des masses? Sans doute, les ouvriers seraient enchantés d'obtenir par des moyens pacifiques les satisfactions qu'ils réclament. Mais, il est peu probable que M. de Vollmar et ses amis puissent leur offrir, dans un avenir rapproché, des résultats assez brillants pour justifier aux yeux du prolétariat cette politique d'opportunisme parlementaire.

Que les chefs socialistes jouissent de tous les avantages de la situation créée par les résorts, ne soient pas opprésés de recommencer la lutte, rien de plus naturel; les masses ouvrières n'ont pas les mêmes motifs pour mettre une sourdine à leurs revendications.

Le Vorwärts, l'organe socialiste public justement un programme exaltant toute idée de coopération entre la démocratie socialiste et le gouvernement ou un parti gouvernemental quelconque.

Si le congrès qui doit se réunir le 10 octobre adopte des résolutions dans le genre de celles que propose le Vorwärts, il n'y a plus d'illusions à se faire sur la pacification morale espérée.

Il est bon de surveiller de près le parti socialiste allemand, car c'est lui qui dirige, on peut le dire, les socialistes du monde entier. C'est le plus avancé de tous. Il agit méthodiquement, scientifiquement, si nous pouvons dire, aussi est-il redoutable à plus d'un titre et redouté!

J. de L.

LA JUSTICE ET LES JUGES

Monsieur le Rédacteur, Un journal anglais, de cette ville, la Gazette, publié à la date du 15 courant, la note suivante: "Une idée erronée semble avoir cours dans le public quant à l'efficacité de la besogne judiciaire accomplie par la Cour d'Appel de Montréal. A la clôture du terme d'été depuis les sept dernières années, le nombre de causes inscrites dans cette cour était comme suit:

Table with 2 columns: Year and Number of cases. 1891: 96; 1892: 83; 1893: 72; 1894: 91; 1895: 112; 1896: 89.

ne sont pas responsables de cet état de choses et qui ne sont pas personnellement mis en cause à cet égard, on ne peut son but, sans expliquer la violation de cette lacune. Pour faire disparaître l'abus en question, et d'atténuer à la lenteur de la procédure et à l'organisation irrégulière et défective de la Cour d'Appel, il y aurait qu'à modifier en pratique l'idée déjà émise d'adopter complètement les termes et de faire tenir des séances de la cour d'appel aussi longtemps et aussi souvent que les besoins de la justice l'exigent. Il y a gros à parier que dans six mois, il n'y aura plus d'arrêrages.

Avec la composition actuelle de cette cour, qui au barreau ou dans le public vaudra d'un tel système? Les juges eux-mêmes seraient les premiers à protester contre ce jugement.

Le remède est ailleurs. La publication de la petite note de la Gazette reproduite plus haut, tout en cherchant une justification nullement provoquée, indique néanmoins le malaise et démontre la nécessité d'une réforme immédiate dans nos tribunaux et en particulier dans la cour d'appel. Il y a quelques années, l'engorgement des affaires judiciaires devint tellement évident que le gouvernement résolut d'augmenter le personnel des cours de justice et de rendre les termes les plus fréquents. La cour criminelle, présidée par un juge de la cour d'appel, siège actuellement avec des intervalles de deux mois. Le tribunal d'appel aussi.

Malgré tout ces changements, la Gazette nous apprend par son tableau que le chiffre des arrêrages reste sensiblement le même et qu'il menace cette année de monter à celui de l'année 1886. Pourquoi, lorsque des facilités plus grandes ont été accordées, il y a quelques années pour expédier régulièrement et promptement la besogne, y a-t-il encore cet encombrement excessif? Pourquoi la Législature de Québec a-t-elle jugé nécessaire d'autoriser durant la dernière session la nomination de deux juges additionnels ayant juridiction spéciale en cour de Banc de la Reine, tant au civil qu'au criminel?

C'est évidemment parce qu'il y a des hommes sérieux dans l'organisation actuelle de cette cour et qu'elle n'a plus l'efficacité voulue.

Le devoir de l'heure présente est tout indiqué. Il y a des vacances sur le Banc; il faut les remplir; il y a d'autres nominations prévues par la loi; il n'y a pas lieu de les tenir en suspens. Certains juges sont malades ou usés par l'âge; il est inutile de leur laisser croire qu'ils peuvent se refaire une jeunesse avec des bains de mer ou des congés prolongés; ils sont assez intelligents et ils ont assez bien gagné leurs épaulettes pour qu'ils restent maintenant convaincus de la reconnaissance de leurs compatriotes et d'un droit bien acquis à leur pension de retraite.

Les gouvernements ont toujours besoin de temporiser, parce que la politique gêne leurs mouvements; l'opinion publique n'a pas les mêmes prétextes; elle parle et elle dit la vérité par la bouche de la presse, en encourageant à l'appel du scrutin.

Il est à souhaiter que la Gazette qui sait d'ordinaire donner le ton à la discussion de toutes les questions d'importance majeure de même que les autres journaux anglais ne s'égarent pas en d'inutiles et banales observations sur la magistrature; ils doivent vouloir comme tout le monde une justice bien administrée et des juges au-dessus de tout reproche ou de toute critique malséante. C'est une œuvre qui demande la coopération active de tous les citoyens; c'est une question vraiment nationale et non de race ou de religion. Rendre justice égale à tous les intérêts: voilà le point essentiel.

JUSTITIA

PARLEMENT FEDERAL CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA, 18 août, L'honorable M. DEWDNEY dépose un bill pour modifier de nouvelles taxes des terres fédérales.

Sir John THOMPSON propose, vu que M. Thomas McGreary n'a pas voulu à l'ordre qu'il lui soit permis de se présenter à son siège aujourd'hui, le sergent d'armes soit chargé de l'amener à la barre de la Chambre.

M. BORDEN dit que la Nouvelle-Écosse fait un commerce de patates considérable avec les États-Unis. Il demande que des mesures soient prises pour protéger ce commerce.

L'honorable M. FOSTER répond qu'en vertu de la convention intervenue en 1856 entre l'Espagne et l'Angleterre, le Canada continuera à payer jusqu'en 1924, des sommes privilégiées pour le paiement de la dette de la Colonie Anglaise, réclamant le droit de propriété des minéraux sur leurs terres.

Sir Richard CARTWRIGHT demande qu'il soit fait enquête sur la question de la Chambre des Communes, qui a été présentée à la Cour Suprême des États-Unis et il est d'avis qu'il y a un jugement de cette cour, que la date de la naissance de la plus jeune fille de l'empereur japonais est un acte de réciprocité.

L'honorable M. FOSTER propose que la Chambre des Communes soit invitée à saisir la Chambre d'Amérique de certains points de la question de la dette de la Colonie Anglaise, réclamant le droit de propriété des minéraux sur leurs terres.

Il dit que lorsqu'il a soumis la cause de ces colonies à la Chambre, l'année dernière, il avait promis qu'il ferait faire une enquête, au sujet de ces réclamations; mais cette année, M. Dewdney annonce qu'il n'a pas tenu sa promesse. Il propose, au lieu de cela, que le ministre de l'Intérieur fasse la cause de la Colonie Anglaise, sans faire cette enquête, et qu'il se contente de déclarer que le Canada n'a rien à offrir au sujet de ces réclamations.

L'honorable M. DEWDNEY répond qu'il n'a rien à dire sur la question de la dette de la Colonie Anglaise, mais qu'il a constaté que les tribunaux étaient déjà saisis de cette question.

D'un autre côté, les colonies qui prétendent avoir des droits sur les mines en vertu de leur occupation de ces mines en 1878, ont un

LE CANCER RADICALEMENT

STOTT & JURY, Bowmanville, Ont. GUERIR

THE NEGRES-COUTELLIER SCHOOL OF LANGUAGES

Des centaines de personnes découpent les petits carrés qui, tous les jours, viennent dans les gravures à qui au du Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

containes personnes les carrés paraissent dans Monde, cherchez belles promesses ceux qui apportent bureau Monde, 1650 Notre-Dame, Montréal, au 40 ces de coupures, s'en contentent, satisfait de ce monde les ne pas trompé, d'ailleurs ne jamais de beaucoup de personnes découpées du LA FORÊT et celle CHEMIN tous dans Monde de la gagner prime par J. A. qui on le grand nombre, premier Librairie No. Rue Montréal,

AVENUE CLARE

ST-LAWRENCE HOTEL-RIENDEAU

HOTEL-RIENDEAU

Compagnie de Navigation Rivière Ottawa

SERVICE DE LA MAILLE

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

Excursions de la Rivière Ottawa

COLONNE CARSLEY

Permettez de Bonne Heure RECREATION

Pour donner à nos employés un peu plus de temps pour se récréer...

DONNE

Donnez-moi un des dictionnaires de Webster...

DESCRIPTION

Le dictionnaire mesure 10 1/2 pouces de hauteur...

Department d'Articles de Ménage

Couvertures de ménage, en brocart, \$1.65

Patrons et couleurs de choix \$1.95

Superbe mélange de nuances \$1.50

Brocart pour couvertures de meubles \$1.50

Peuques pour couvertures de meubles \$1.50

Nouvelles créations \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

Créations nouvelles \$1.50

R. R. R. RADWAY'S READY RELIEF.

La meilleure médecine et la moins coûteuse au monde, réussit toujours à apaiser la douleur.

DOULEUR.

RHUMATISMES et de la NEURALGIE.

MALARIA

Pris Intérieurment.

BON REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES DE L'ESTOMAC.

Dysenterie, Diarrhée, CHOLERA MORBUS!

PILULES DE RADWAY,

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

LAXATIF LEGER ou FORT PURGATIF, selon la dose.

LA DYSPERSIE

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

EXCELLENT et DOUX CATHARTIQUES

FEUILLETON DU "MONDE" LES BATAILLES DE L'AMOUR

—Boister ne vient pas chercher son maître ici, chez vous, continua M. Marcombe, ne craignez jamais cela, patron.

—Où est le chien? demanda Skews en jetant autour de lui des regards terrifiés.

—Dans l'écure de sir Anthony. On le lâchera à trois heures, et sir Anthony accompagné d'un de ses hommes qui est dans le secret, le suivra à cheval.

—Est-ce que l'odeur le mettra sur la bonne piste, M. Marcombe? interrogea le fermier sans lever les yeux du foyer.

—Rappelez-vous en à Boister, pour ne pas faire d'erreur. Quand bien même, il ne s'agirait que d'un vieux gant, Boister le retrouverait. Skews garda un moment de silence. Mais bientôt la curiosité l'emporta chez lui sur la peur.

—Où comptez-vous aller, monsieur si vous ne restez pas ici? demanda-t-il.

—Oh! vous m'accompagnez, Skews. Ce sera la fin d'une chasse assez rare et curieuse.

Skews n'avait pas l'air de goûter beaucoup le charme de cette proposition; il s'agitait, inquiet, sur sa chaise et dit tristement:

—A quoi bon tout ce dérangeant? Je ne vois pas ce que nous allons bien faire.

—Venez avec moi, et vous le verrez. J'ai choisi une place admirablement cachée.

Le ton de commandement de son hôte résonna aux oreilles du fermier frémissant, qui sentait peser sur son épaule le bras robuste de M. Marcombe, n'osa pas décliner cette invitation qui contenait un ordre. Il se leva en trébuchant, et tout en reposant sa tête sur la table, dit d'un ton mélancolique:

—Je suis un homme perdu! J'ai rien importé, cela m'est absolument égal, mais vous me permettez bien de prendre un bol de bouillon ou un grog chaud, avant de m'en aller ainsi au froid, au milieu de la nuit.

—De quoi vous effrayez-vous? dit l'autre d'un ton de mépris. Reconformez-vous, si vous le voulez, cela m'est indifférent.

Le jeune homme se mit à se promener de long en large, en sifflant, tandis que Skews se préparait un grog très fort et très chaud qu'il avait évidemment, sans arriver à dissimuler ses angoisses.

—Etes-vous prêt? dit-il, quand il le vit déposer son verre sur la table. Allons, venez vite!

Tout en parlant, Charles Vigo tira un pistolet de sa poche et en examina soigneusement les amorces. Skews ne perdait pas de vue un seul de ses mouvements.

—J'espère, monsieur, que quoiqu'il arrive, vous garderez votre sang-froid, dit-il d'un air soumis. Je vous accompagne de bonne volonté, bien que je n'en aie pas, car ce que vous avez l'intention de faire pour vous moquer de sir Anthony Roskelly, ni pourquoi.

Il était déjà tout dressé, en plein air, sous la voûte étoilée, lorsque Skews acheva sa phrase, et, sans lui répondre, Charles Vigo se dirigea vers le bois de Temploton.

LIII

Le clair de lune était magnifique, mais sous les arbres, les branches quoique sans feuilles formaient une voûte qui en interceptait la lueur, les chemins étaient sombres et mille ombres fantastiques étaient projetées sur les hautes herbes.

En sortant de ces ténèbres, le lâche Skews trébuchait d'une épouvante sans nom qui lui étranglait le cœur. Cependant il n'osa pas souffler mot, encore moins hasarder une observation à l'adresse du robuste compagnon qui marchait à ses côtés et qui lui inspirait une crainte bien plus grande encore que les terreurs imaginaires de sa conscience bourrelée de remords. Cependant, quand Charles Vigo s'enfonça dans les profondeurs du bois, se dirigea du côté du Becreau de la Lady, l'épouvante lui déla la langue.

—J'espère que vous n'allez pas me forcer à aller à cet endroit solitaire, monsieur, surtout par une nuit pareille!

—Quelle meilleure place pour des chasseurs qui veulent découvrir l'aide de la complice d'un meurtre, que l'endroit même où le crime a été commis? dit son compagnon sèchement.

—Mais il n'y a pas de complice du meurtrier ici! déclara le fermier, devenant de plus en plus pâle.

—Cependant, fit le jeune homme, l'ami de Diane Maynard est ici, si je prétends que sir Anthony Roskelly le rencontre à l'endroit même où...

—Où vous et moi, NATHANIEL SKEWS, nous l'avons vue, ELLE, LE JOUR DE L'ASSASSINAT DE SUZANNE DE PRÉCOURT.

—Vous l'avez vue aussi, s'écria Skews avec un tremblement effrayant de la voix.

Comme il disait ces mots, Charles Vigo se retourna et l'épouvante parut sur son visage.

—Ah! vous l'avez vue! misérable canaille, s'écria-t-il, vous l'avez vue! et cependant vous avez gardé le silence! Vous l'avez vue accusée de tous les côtés, vous l'avez vue traquée comme une renarde, chassée de sa maison, excrutée, humiliée, et vous n'avez pas parlé, parce que vous aviez reçu le prix du sang, parce que vous aviez vendu votre âme pour quelques maudits arpents de terre de Temploton misérable!

Charles Vigo tressaillit malade, et fermaient sans se résoudre à émettre, et l'entraîna d'un pas rapide jusqu'au bord de l'étang solitaire, éclairé par la lueur blafarde de la lune.

LA, sur le gazon épais et les hautes herbes, à l'endroit où il avait vu la robe de Diane traîner dans l'eau, il le renversa à terre, et lui mettant le pistolet sur la gorge:

—Comprenez-moi, Skews, s'écria-t-il, il faut que vous parliez maintenant, sinon je vous jette dans cet étang où vous avez vu tomber Suzanne de Précourt, sans lui porter secours, sans même lui tendre la main, lâche assassin que vous êtes! Parlez-moi vite.

—Je ne puis pas parler, soupira Skews; je suis un homme ruiné, si je parle.

—Pas moyen pour vous d'échapper, Skews, dit résolument Charles Vigo. Ruiné ou non, allons, jetez bas votre fusil criminel. J'entends savoir la vérité, quand bien même vous devriez mourir en la disant.

—Mais... écoutez-moi, gémît le misérable;... écoutez bien équitables ce que vous faites là! Vous venez vous installer chez moi sous un déguisement, dans l'intention de me ruiner. Vous n'êtes pas chez moi depuis une semaine que je vous avais reconnu, M. Vigo, et cependant je n'en ai jamais dit un mot à personne.

—Vous n'avez pas osé.

—Je ne sais rien de tout cela, monsieur... Tout ce que j'ai vu, c'est que vous êtes riche et que je suis pauvre, et si je ne tiens pas mes promesses vis-à-vis de Sir Donald Temploton, je suis un homme ruiné. Pourquoi voulez-vous me ruiner? Je n'ai fait de mal à personne! Mais Maynard est en sûreté, et je ne vois pas pourquoi je raconterais ce que je sais sur elle ou sur... sur une autre personne, reprit-il, comme Charles Vigo exaspéré par l'insolence de ses dernières paroles, l'avait de nouveau saisi à la gorge et allait lui enfoncer la tête dans l'eau.

L'horreur, l'épouvante sans nom que le misérable ressentait au contact froid de l'étang, lui figea le sang dans les veines. Depuis des mois, dans sa lâcheté il avait vu cet endroit maudit. Pour le monde entier, il n'aurait pas voulu tremper sa main dans cette eau sinistre, et maintenant ses yeux en meurtraient le profond, ses lèvres y trempaient, et il était là, gémissant, dans l'effroyable perspective de mourir de cette mort terrible dont il avait laissé mourir Suzanne de Précourt!

Lorsque Charles Vigo le souleva du nouveau, le rejeté livide sur le gazon, ce n'était plus qu'une masse abjecte, un corps sans âme.

—Dormez-moi cinq minutes... et je vous dirai tout, murmura-t-il d'une voix étranglée, quand la respiration lui fut revenue.

—Très bien! je vous accorde cinq minutes pour reprendre vos sens et tâcher de ramener un peu de courage dans votre ignoble individu, si toutefois vous le pouvez. Je resterai près de cet arbre là bas; mais vous voyez ce pistolet, vous savez qu'il est chargé, et si vous essayez de fuir, je vous tue!

Charles Vigo s'éloigna de quelques pas et alla s'appuyer contre un laurier rose dont les feuilles le cachaient entièrement.

—Pas si loin, M. Vigo, ne vous éloignez pas tant, par pitié, s'écriait le lâche fermier. Je ne peux pas vous voir... et je n'aurais pas la force de rester où je suis près de cet étang peuplé de fantômes.

—Je vous vois, moi, et cela suffit. Vous m'avez demandé cinq minutes de grâce, je vous les accorde, mais je ne veux pas que vous puissiez m'apercevoir, je veux que vous soyez seul, vous m'entendez?

A continuer

AUX ENFANTS MALADES

On peut employer la nourriture améliorée de Dyer, pour les enfants, chaque fois que leur nourriture est insuffisante ou mal digérée. C'est un aliment sucré, nourrissant, d'une digestion facile, et recommandé par les meilleurs médecins de ce pays. En vente chez tous les pharmaciens. W. A. DYER & Co, Montréal.

Les marchands de la ville et de la campagne devraient se procurer les livres de ventes au comptoir fabriqués par Morton & Co. Les livres sont les plus commodément et les plus économiquement qu'ils puissent être. Un échantillon est adressé gratuitement sur demande à M. Morton, 200, rue d'Armes, Montréal.

INDISPENSABLE

A toutes personnes qui voyagent: Pénuries, accidents, et autres; l'Indispensable est un paradis pour la poche. On trouvera cet article à bon marché pour argent comptant et à crédit à des conditions faciles chez

CHAS DESJARDINS & Co, 137, rue Ste Catherine, Montréal.

Argent à prêter

sur billets promissaires, traites et chèques seulement. Intérêt au dépôt. Intérêt à pour cent par année sur dépôt.

J. O. DESROSIÈRES, Banquier, 200, rue St-Jacques, Montréal.

Malaise—Symptômes, maux de tête, perte d'appétit, langue chargée, et indigestion générale. Ces symptômes, si on les néglige, se développent en une maladie algide, et il y a un danger sérieux de mort. Un remède préventif est un livre de 64 pages, qui contient les symptômes, les causes, et les remèdes pour les Maladies Algides, et les trois Plantes Médicales de France, et une ou deux pages de conseils et de renseignements.

A VOUS MÉDIANS

Si un femme veut se débarrasser vite, se guérir de la maladie commune à son sexe, pour une bonne santé éternelle, elle doit se procurer le "Remède pour les Maladies Algides" de Dr. J. L. Laroche. C'est le remède qui a été découvert par un médecin célèbre, et qui a été éprouvé par des milliers de personnes. Pour toutes les informations, adressez-vous au propriétaire, Dr. J. L. Laroche, 111, rue St-Jacques, Montréal, P. Q.

M. M. EVANS & Sons, Montréal, P. Q., ont le plaisir de recommander le "Remède pour les Maladies Algides" de Dr. J. L. Laroche, 111, rue St-Jacques, Montréal, P. Q.

Agreez comme un supposé, sans égal, ce remède, à nous l'exterminateur des Vices—Mortel! Les plus grands avantages de siccité.

Est-ce que le Prussien des Cara Holloway, le célèbre dit cors, sans aucun doute, sur les bords d'un homme personne, qu'il a fait une fête, il le peut faire encore.

LOST! SOMEWHERE ON THE ROAD OF LIFE, BY HARD WORK AND WEAR AND TEAR—A SOUND, HEALTHY, CONSTITUTION

Renvoyez-le

Les Colporteurs, ou des détaillants sans scrupules...

PIANOS - NEWCOMBE

GRANDS DROITS ET CARRÉS. HAGAN à MONTREAL.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "EASTERN"

DU CANADA. JOHN DOULL, Président. CHAS. O. CORY, Directeur-Gérant.

CADEAUX A QUI EN VEUT, DONNES PAR LE MONDE

DECOUPEZ LE PETIT CARRÉ TOUS LES JOURS

LE MONDE

COUPON No 40-COUPON

APPORTEZ 20, 30 ou 40 de ces coupons...

LE MONDE

viens de passer un traité avec une grande maison de publications artistiques.

LE MONDE

OFFRE

A toutes personnes qui achète le journal dans les dépôts de la ville ou de la campagne.

A TOUS LES LECTEURS

à condition qu'ils soient abonnés - et prêts à tout le temps - les autres vont le devenir devant la perspective de recevoir.

GRATIS

Afin de reconnaître parmi nos lecteurs ceux qui, par leur assiduité, ont droit à un de ces cadeaux...

DR. J. G. A. GENDREAU

CHIRURGIEN-DENTISTE, 20 Rue St-Laurent, Montréal.

A PARTIR DU 1er MAI

Le Docteur P. Philippe

Ante Interne en Médecine et en Chirurgie des Hôpitaux de Paris

HABITERA 86 RUE BERRI

DR. G. ETHIER

Une Belle Peau est toujours une joie

Crème Orientale ou Embellisseur Magique

DE DR. T. FELIX GOURAUD.

LA BANQUE DU PEUPLE

DIVIDENDE No 10 - Les déclarations de la Banque du Peuple...

V. LACOMBE

ARCHITECTE ET MEASUREUR

897 RUE STE-CATHERINE

PEINTRE

M. N. O. BOCHON, Artiste-Peintre.

ENSEIGNEMENT ET IMITATION

NOTICE OWNERS CAN PREVENT FURTHER LOSS BY USING JAMES PYLES PEARLINE

Le Colporteur, ou des détaillants sans scrupules...

PIANOS - NEWCOMBE

GRANDS DROITS ET CARRÉS. HAGAN à MONTREAL.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "EASTERN"

DU CANADA. JOHN DOULL, Président. CHAS. O. CORY, Directeur-Gérant.

CADEAUX A QUI EN VEUT, DONNES PAR LE MONDE

DECOUPEZ LE PETIT CARRÉ TOUS LES JOURS

LE MONDE

COUPON No 40-COUPON

APPORTEZ 20, 30 ou 40 de ces coupons...

LE MONDE

viens de passer un traité avec une grande maison de publications artistiques.

LE MONDE

OFFRE

A toutes personnes qui achète le journal dans les dépôts de la ville ou de la campagne.

A TOUS LES LECTEURS

à condition qu'ils soient abonnés - et prêts à tout le temps - les autres vont le devenir devant la perspective de recevoir.

GRATIS

Afin de reconnaître parmi nos lecteurs ceux qui, par leur assiduité, ont droit à un de ces cadeaux...

DR. J. G. A. GENDREAU

CHIRURGIEN-DENTISTE, 20 Rue St-Laurent, Montréal.

A PARTIR DU 1er MAI

Le Docteur P. Philippe

Ante Interne en Médecine et en Chirurgie des Hôpitaux de Paris

HABITERA 86 RUE BERRI

DR. G. ETHIER

Une Belle Peau est toujours une joie

Crème Orientale ou Embellisseur Magique

DE DR. T. FELIX GOURAUD.

LA BANQUE DU PEUPLE

DIVIDENDE No 10 - Les déclarations de la Banque du Peuple...

V. LACOMBE

ARCHITECTE ET MEASUREUR

897 RUE STE-CATHERINE

PEINT

EDITION DU SOIR

Le lieutenant-gouverneur et M. Mercier

Un reporter a eu une entrevue, cette après-midi, à Tourouvre, avec l'hon. M. Mercier. Le Premier Ministre a refusé de parler au sujet de la Baie des Chaleurs. Le lieutenant-gouverneur n'a demandé des explications, les jours, d'ici, d'ici à une semaine.

La Patrie d'aujourd'hui ne dit pas un mot en ce qui concerne la Baie des Chaleurs. M. Beauregard n'a ni honte et se déclarerait l'enfant à suivre le Globe dans une croisière contre M. Mercier?

LES COMMISSIONS PACAUD & CIE

Table listing commissions and amounts: Commission Lockwood \$ 5,000, Commission Whelan 1,500, Commission Whelan 5,000, Commission Whelan 10,000, Commission chemin de fer Témiscoumies 20,000, Commission chemin de fer Baie des Chaleurs 15,000, Commission chemin de fer Baie des Chaleurs 100,000, Commission Pressé & Vadeboncoeur 10,000, Commission Montréal & St-Jacques 75,000, Commission Grand Nord 10,000, Commission chemin de fer Lac St-Jean 25,000, Commission Charlevoix 60,000, Commission Palais de Justice 20,000.

(A continuer) \$36,500

LE SCANDALE DE LA BAIE DES CHALEURS

Nouvelles révélations. Les billets payés. A même l'argent volé.

M. Mercier, Chs. Langlois, François Langlois, C.A.P. Pelletier, J. Tarte, directement mis en cause.

Une autre somme à M. Tarte

Ottawa, 19.—Présidence de M. Vidal, M. Tarte, lit une lettre de M. J.P. Pelletier, niant qu'il ait jamais signé ou endossé un billet de M. Pacaud à la Banque d'Union.

M. Webb, caissier de la Banque Union dit qu'il avait fait erreur au sujet des initiales. Le billet en question porte le nom de C.A.P. Pelletier et non L.P. Pelletier.

Le témoin dit que M. Pacaud a retiré ses chèques de la Banque Union dans les premiers jours du mois d'août. Le 11, M. Pacaud avait deux chèques à la Banque Union, un dépôt courant et un dépôt à la caisse d'épargne.

Le 10 juillet M. Pacaud a déposé \$60,000 à son compte courant et le 11 juillet il a retiré \$20,000 en espèces de ce compte courant pour le déposer à la caisse d'épargne.

Le 10 août il a retiré ces \$20,000 en espèces pour l'Europe. Le 11 août M. Pacaud a payé un billet de \$5,000 signé par lui et endossé par M. Ernest Mercier, F.A. Langlois et C.A.P. Pelletier. Le 13 août, un autre billet de \$5,000, signé par M. Ernest Mercier, C.A.P. Pelletier, et J. Tarte et Charles Langlois, ce billet a été payé le 11 juillet par un chèque de M. Ernest Mercier.

La lettre de crédit de \$100,000 avait été payée la veille. Le 11 août, un autre billet de \$300 signés par Ernest Pacaud venait d'être émis. Ce billet qui était endossé par Ernest Mercier et autres a été payé le 11 juillet, trente-cinq jours avant date de échéance par un chèque de M. Ernest Pacaud.

Le 12 mai un autre billet de \$500,000 signé par Ernest Pacaud, endossé par Ernest Mercier et autres venait d'être émis. Ce billet a été payé le 9 mai par un chèque de M. Ernest Pacaud, à ce pays à la caisse d'épargne.

Le 14 mai, un billet de \$400,000 fait par M. J. Tarte et endossé par Ernest Pacaud, a été payé à la caisse d'épargne. La lettre de crédit a été offerte à la Banque Union vers la fin d'avril par M. J. C. Langlois, commissaire.

Le témoin répondit qu'il demanderait des instructions au bureau des directeurs. Quelques jours après, le 11 août, M. Ernest Mercier et M. Ernest Pacaud ont demandé au témoin s'il rencontrerait la lettre de crédit et produits les cinq chèques de \$5,000. M. Ernest Mercier et M. Ernest Pacaud ont demandé de déposer à son crédit personnel la somme de \$60,000, pour payer certains billets qui devaient être payés prochainement à la Banque Union.

M. Pacaud montra au témoin un petit morceau de papier sur lequel il avait écrit des lettres sur des billets qui devaient être payés à la Banque Nationale et à la Banque du Peuple.

Le témoin avoua que la transaction proposée au sujet de la lettre de crédit n'était pas légitime et refusa l'opération.

Le lendemain, M. Pacaud retourna à la Banque Av. M. Vallières et demanda à être nommé le directeur de la Banque Av. \$20,000, offrant en garantie un des chèques de \$20,000.

La Banque refusa encore cette transaction; mais consentit à donner à M. Vallières une lettre recommandée de lui remettre la somme de \$20,000, en attendant que la lettre de crédit serait payée, le 10 juillet.

En réponse à M. Power, le témoin dit que les lettres de crédit de \$100,000 et \$200,000, n'ont été émises que par la Banque du Peuple par la Banque Nationale.

Le témoin ne peut pas jurer positivement mais il croit que le billet de \$300,000 qui lui est remis le 10 août, n'est pas un billet de crédit et que le 6 mai après avoir été payé par le billet émis par M. Ernest Pacaud et autres, ce billet était signé par M. Ernest Pacaud et autres, et endossé par Ernest Mercier, F.A. Langlois, C.A.P. Pelletier, et J. Tarte.

C'est M. Ernest Pacaud lui-même qui a payé le billet par cinquante billets de \$100. Il ne sait pas de quelle banque.

M. Webb est appelé à dire que M. Pacaud a retiré \$30,000 de la Banque Union. Le témoin dit qu'il a vu M. Pacaud retirer ce montant de \$30,000 à la Banque Union le 11 juillet.

M. Dumoulin est appelé à dire que le 11 juillet, un dépôt de \$30,000 a été fait au crédit de l'honorable Chs. Langlois. Le 11 juillet, un dépôt de \$30,000 a été fait au crédit de M. Ernest Pacaud et autres.

Le témoin dit qu'il a vu M. Ernest Pacaud retirer deux chèques de \$5,000 pour payer deux billets, dont l'un de \$5,000 du 18 mai. Le billet était signé par Ernest Pacaud et autres, et endossé par Ernest Mercier, F.A. Langlois, C.A.P. Pelletier, et J. Tarte.

Le témoin dit qu'il a vu M. Ernest Pacaud retirer deux chèques de \$5,000 pour payer deux billets, dont l'un de \$5,000 du 18 mai. Le billet était signé par Ernest Pacaud et autres, et endossé par Ernest Mercier, F.A. Langlois, C.A.P. Pelletier, et J. Tarte.

Le témoin dit qu'il a vu M. Ernest Pacaud retirer deux chèques de \$5,000 pour payer deux billets, dont l'un de \$5,000 du 18 mai. Le billet était signé par Ernest Pacaud et autres, et endossé par Ernest Mercier, F.A. Langlois, C.A.P. Pelletier, et J. Tarte.

Le témoin dit qu'il a vu M. Ernest Pacaud retirer deux chèques de \$5,000 pour payer deux billets, dont l'un de \$5,000 du 18 mai. Le billet était signé par Ernest Pacaud et autres, et endossé par Ernest Mercier, F.A. Langlois, C.A.P. Pelletier, et J. Tarte.

Le témoin dit qu'il a vu M. Ernest Pacaud retirer deux chèques de \$5,000 pour payer deux billets, dont l'un de \$5,000 du 18 mai. Le billet était signé par Ernest Pacaud et autres, et endossé par Ernest Mercier, F.A. Langlois, C.A.P. Pelletier, et J. Tarte.

Le témoin dit qu'il a vu M. Ernest Pacaud retirer deux chèques de \$5,000 pour payer deux billets, dont l'un de \$5,000 du 18 mai. Le billet était signé par Ernest Pacaud et autres, et endossé par Ernest Mercier, F.A. Langlois, C.A.P. Pelletier, et J. Tarte.

Le témoin dit qu'il a vu M. Ernest Pacaud retirer deux chèques de \$5,000 pour payer deux billets, dont l'un de \$5,000 du 18 mai. Le billet était signé par Ernest Pacaud et autres, et endossé par Ernest Mercier, F.A. Langlois, C.A.P. Pelletier, et J. Tarte.

Le témoin dit qu'il a vu M. Ernest Pacaud retirer deux chèques de \$5,000 pour payer deux billets, dont l'un de \$5,000 du 18 mai. Le billet était signé par Ernest Pacaud et autres, et endossé par Ernest Mercier, F.A. Langlois, C.A.P. Pelletier, et J. Tarte.

Le témoin dit qu'il a vu M. Ernest Pacaud retirer deux chèques de \$5,000 pour payer deux billets, dont l'un de \$5,000 du 18 mai. Le billet était signé par Ernest Pacaud et autres, et endossé par Ernest Mercier, F.A. Langlois, C.A.P. Pelletier, et J. Tarte.

Le témoin dit qu'il a vu M. Ernest Pacaud retirer deux chèques de \$5,000 pour payer deux billets, dont l'un de \$5,000 du 18 mai. Le billet était signé par Ernest Pacaud et autres, et endossé par Ernest Mercier, F.A. Langlois, C.A.P. Pelletier, et J. Tarte.

Le témoin dit qu'il a vu M. Ernest Pacaud retirer deux chèques de \$5,000 pour payer deux billets, dont l'un de \$5,000 du 18 mai. Le billet était signé par Ernest Pacaud et autres, et endossé par Ernest Mercier, F.A. Langlois, C.A.P. Pelletier, et J. Tarte.

Le témoin dit qu'il a vu M. Ernest Pacaud retirer deux chèques de \$5,000 pour payer deux billets, dont l'un de \$5,000 du 18 mai. Le billet était signé par Ernest Pacaud et autres, et endossé par Ernest Mercier, F.A. Langlois, C.A.P. Pelletier, et J. Tarte.

COMITE DES COMPTES PUBLICS

Ottawa, 19.—M. Brousselle et Sénchal, ont des examens et matie au comité des comptes publics en rapport avec les achats de papier et de caractères à l'imprimerie du gouvernement. M. Sénchal est le surintendant de l'imprimerie et M. Brousselle, le surintendant des achats de papier.

Le comité a aussi reçu \$75 de la compagnie Austin Robinson et MacFarlane de Montréal. M. Sénchal a demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

M. Sénchal a aussi demandé de savoir si le comité a le droit de faire des questions au sujet de ce montant. M. Brousselle a répondu que le comité n'a pas le droit de faire des questions au sujet de ce montant.

A TOUROUVRE

Réception faite aux Zouaves Pontificaux. Adresse du maire de Sainte-Anne.

La distribution des médailles. (Service télégraphique de notre correspondant particulier)

STE ANNE DE LA PERADE, 19.—Il était 7 heures et demi quand nous sommes arrivés à Ste Anne de la Pérée; au départ à 10 heures, il y avait 120 zouaves et 200 soldats de la brigade de la Cité, sous la direction de M. Maric accompagné de ses officiers.

Sur le pont nous avons pris de nouvelles excursions et un grand nombre de zouaves de Ste Anne, à Terrebonne, et aux Trois-Rivières ont été reçus avec curiosité et nous ont mérité un bon accueil.

À l'arrivée à Ste Anne, nous avons rencontré les zouaves de Québec et de Terrebonne. Le corps de musique de l'Union Musicale, sous la direction de M. Lespérance, accompagné les zouaves de Québec et de Terrebonne. Ils ont joué des marches et des airs de leur pays.

À ce moment le maire de la gare et l'ont félicités. Les zouaves ont répondu par un discours et ont remercié le maire de leur accueil.

Après une réception très cordiale, nous sommes allés à la messe à 10 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 11 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 12 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 13 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 14 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 15 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 16 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 17 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 18 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 19 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 20 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 21 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 22 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 23 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 24 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 25 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 26 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 27 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 28 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 29 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 30 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 31 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 32 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 33 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 34 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 35 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 36 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 37 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 38 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 39 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 40 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 41 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 42 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 43 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 44 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 45 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 46 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 47 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 48 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

Après la messe, nous sommes allés à la messe à 49 heures. Le prêtre a dit une messe solennelle et a prononcé une allocution.

TELEGRAPHIE

Le duc de Mecklenbourg mourant. BERNLIEU, 19.—Le duc de Mecklenbourg mourant souffre de la paralysie et s'accroît au point qu'il ne croit pas qu'il vive encore huit jours.

Le duc de Mecklenbourg mourant. BERNLIEU, 19.—Le duc de Mecklenbourg mourant souffre de la paralysie et s'accroît au point qu'il ne croit pas qu'il vive encore huit jours.

Le duc de Mecklenbourg mourant. BERNLIEU, 19.—Le duc de Mecklenbourg mourant souffre de la paralysie et s'accroît au point qu'il ne croit pas qu'il vive encore huit jours.

Le duc de Mecklenbourg mourant. BERNLIEU, 19.—Le duc de Mecklenbourg mourant souffre de la paralysie et s'accroît au point qu'il ne croit pas qu'il vive encore huit jours.

Le duc de Mecklenbourg mourant. BERNLIEU, 19.—Le duc de Mecklenbourg mourant souffre de la paralysie et s'accroît au point qu'il ne croit pas qu'il vive encore huit jours.

Le duc de Mecklenbourg mourant. BERNLIEU, 19.—Le duc de Mecklenbourg mourant souffre de la paralysie et s'accroît au point qu'il ne croit pas qu'il vive encore huit jours.

Le duc de Mecklenbourg mourant. BERNLIEU, 19.—Le duc de Mecklenbourg mourant souffre de la paralysie et s'accroît au point qu'il ne croit pas qu'il vive encore huit jours.

Le duc de Mecklenbourg mourant. BERNLIEU, 19.—Le duc de Mecklenbourg mourant souffre de la paralysie et s'accroît au point qu'il ne croit pas qu'il vive encore huit jours.

Le duc de Mecklenbourg mourant. BERNLIEU, 19.—Le duc de Mecklenbourg mourant souffre de la paralysie et s'accroît au point qu'il ne croit pas qu'il vive encore huit jours.

Le duc de Mecklenbourg mourant. BERNLIEU, 19.—Le duc de Mecklenbourg mourant souffre de la paralysie et s'accroît au point qu'il ne croit pas qu'il vive encore huit jours.

Le duc de Mecklenbourg mourant. BERNLIEU, 19.—Le duc de Mecklenbourg mourant souffre de la paralysie et s'accroît au point qu'il ne croit pas qu'il vive encore huit jours.

Le duc de Mecklenbourg mourant. BERNLIEU, 19.—Le duc de Mecklenbourg mourant souffre de la paralysie et s'accroît au point qu'il ne croit pas qu'il vive encore huit jours.</